



Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, BROCCQ, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mme SEGUIN (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN) et M. COLOMBIER (pouvoir à M. SECLIER)

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 16 septembre 2014 : **165.264,40 €**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Delphine DUSSAUSSOIS est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2014 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2014. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.** Le point relatif à l'alignement de la maison sise 37 grande rue sera remis à l'ordre du jour après réception de la réponse écrite du conseil général.

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

- Pour la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour le projet d'aménagement de la réserve foncière confiée à DEKRA pour la somme de 600 € HT soit 720 € TTC.
- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de parcelle cadastrée ZB 312.

Travaux d'assainissement pluvial : demandes de subvention : L'ensemble des projets relatifs à la gestion des eaux pluviales suite aux inondations de juillet 2013 se résument ainsi :

La Chaussée et la RD 960	450 780 € HT
La ruelle Saint Honoré	38 413 € HT
La ruelle des Arpents	28 820 € HT
La ruelle Colon	7 830 € HT
La ruelle de la Marjolaine	12 960 € HT
Le puisard Grande Rue	14 107 € HT
Soit un total de	552 910 € HT

Le conseil municipal décide de solliciter la DETR au titre de la catégorie préservation de l'environnement – construction ou rénovation de bassins de rétention ou de digues de protection contre les crues au taux maximum (30 % de la dépenses HT) et une subvention auprès du Conseil Général au titre de la construction de bordures de trottoirs, caniveaux et assainissement pluvial en agglomération, à hauteur de 25 % de la dépense HT.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Groupement de commande départemental d'achat d'électricité : Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande départemental d'achat d'électricité.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Bâtiments communaux conditions de mise à disposition :

SALLE DES FETES

Le conseil municipal fixe un tarif unique pour toute l'année toutes charges comprises **pour toutes réservations prises à partir du 1^{er} novembre 2014** :

<u>Habitants de la commune :</u>	
Mariage, Banquet, Buffet froid	230 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion,	150 €
Jeunes (- de 20 ans, 1 seule fois par an)	150 €
<u>Personnes extérieures à la commune :</u>	
Mariage, Banquet, Buffet froid	350 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion	200 €

Aucune réservation ne pourra se faire par téléphone. Le preneur devra se présenter à la Mairie le samedi matin aux heures d'ouverture du secrétariat, muni d'une copie de son contrat d'assurance.

Le montant de la location sera à payer **au moment de la réservation**, après réception d'un avis de somme à payer transmis par le Centre des Finances Publiques dont dépend la commune.

En cas d'annulation, seules les demandes faites **3 mois avant** la date de location pourront faire l'objet d'un remboursement, **après accord express du conseil municipal**.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle des fêtes correspondantes.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide de mettre à disposition **gratuitement** la salle des fêtes aux structures suivantes :

- le Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières
- l'Association Familiale de Mesnil-Sellières,
- l'Eveil de Mesnil-Sellières,
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mesnil-Sellières,
- l'Association Communale de Chasse de Mesnil-Sellières,
- le Judo Club Maillotin,
- l'AGV de Mesnil-Sellières,
- l'Association Foncière de Remembrement de Mesnil-Sellières,
- le Club de la Rencontre,
- Club cycliste UVA
- le Football Club de la Forêt d'Orient,
- l'Association HARA GEÏ,
- l'Association les Amis du Parc,
- Les Eclaireuses Eclaireurs de France,
- les écoles de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les associations qui y sont rattachées,
- les communes et groupements de communes couvrant le périmètre de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »,
- les syndicats auxquels la commune adhère.

Pour les autres associations de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les expos vente organisées par des habitants de Mesnil-Sellières, il sera demandé **une participation de 30 €**, payable à la réservation après réception d'un avis de sommes à payer transmis par le Centre des Finances Publiques dont dépend la commune

Dans tous les autres cas de figure, la location sera faite au même tarif que les personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle des fêtes correspondantes.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

ESPACE MAILLOTIN

Le conseil municipal réaffirme le fait que l'Espace Maillotin est exclusivement réservé aux activités associatives et mis à disposition, à titre très exceptionnel, aux habitants de la commune avec interdiction de diffuser de la musique pour éviter les nuisances sonores extérieures. Toute demande émanant de particuliers devra obtenir l'aval du conseil municipal, à l'exception des demandes faites par les familles souhaitant une salle pour recevoir lors d'obsèques, lorsque la salle des fêtes ne peut pas être mise à disposition.

Recensement de la population 2015 : désignation de l'agent recenseur et modalités de rémunération :

Le conseil municipal désigne Mme Stéphanie LEROY agent recenseur pour réaliser les enquêtes de recensement du 15 janvier au 14 février 2015 et fixe les modalités de sa rémunération.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Voie de Champigny : extension du réseau téléphonique, du réseau d'eau potable et renforcement de la

défense incendie : Le conseil municipal approuve les devis pour l'extension du réseau téléphonique pour la somme de 1 800 € HT et l'extension du réseau d'eau potable et le renforcement de la défense incendie pour la somme de 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC. Pour ce dernier il est demandé un étalement de la dépense sur 10 ans.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Voie de Champigny : instauration de la participation pour voirie et réseaux : Le conseil municipal décide d'instaurer la participation pour voirie et réseaux voie de Champigny dont le montant est arrêté à 2.69 € le mètre carré.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Taxe d'aménagement : Le conseil municipal maintient la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur le territoire communal et ne fixe aucune exonération.

13 voix pour – 2 abstentions

Adopté à la majorité

Cérémonie du 11 novembre : Le conseil municipal fixe l'organisation de la cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 9 h 45 au cimetière, 10 h. Cérémonie. Dépôt des gerbes, 10 h 15. Retour parking de la Salle des fêtes, 10 h 30. Cérémonie au monument aux morts, le verre de l'amitié

Logement communal : conditions d'attribution du prochain bail : Le conseil municipal décide de relouer le logement communal sis 39 Grande Rue à compter du 1^{er} mars 2015, fixe le loyer à 480 € par mois et étudieront les demandes de logement sur la bases des critères suivants : location à un couple sans enfant

ou avec un enfant maximum et priorité donnée aux enfants issus du village. La date limite pour recevoir les demandes de location est fixée au 30 novembre 2014.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs :

- Pour faire suite au dernier avancement de grade de l'agent assurant les fonctions de secrétaire de mairie, le conseil municipal décide de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, le comité technique paritaire ayant émis un avis favorable à sa réunion du 10 septembre dernier.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

- Vu l'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, la suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et la titularisation de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux, le conseil municipal établit le tableau des effectifs des agents de la commune comme suit :

Nombre	Emploi	Statut	Cadre d'emploi
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	Rédacteurs territoriaux
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Adjoints techniques territoriaux
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Non titulaire	Adjoints techniques territoriaux

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition l'Espace Maillotin le samedi 23 mai 2015 pour un vin d'honneur de mariage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance des réunions du syndicat intercommunal d'eau potable, du SIEDMTO, des communes forestières (des affouages seront distribués en fin de cette année), de la commission Patrimoine, de l'avancement du groupe scolaire et de la communauté de communes.

Questions et communications diverses :

- Monsieur Thibaud BLICK fait part aux membres du conseil du besoin de remise en état du chemin de Troyes.
- Plusieurs conseillers demandent que l'aménagement d'une voie de circulation piétonne pour assurer la sécurité des enfants vers le futur pôle scolaire soit programmé dans les prochaines semaines.
- Des dysfonctionnements sur le transport scolaire et sur la gestion de la sortie des enfants à l'école maternelle sont portés à la connaissance des conseillers.
- L'entreprise INEO remettra en état une partie du terrain de sport suite au passage de leur camion.
- Il est demandé que l'abribus situé en haut du village puisse être de nouveau fonctionnel (tôle à remettre en place).

Séance levée à 23 h 15
Prochaine réunion le 2 décembre 2014